

Grilles horaires de la scolarité obligatoire

Informations complémentaires

Objectif de la collecte

Disposer du temps officiel d'enseignement par discipline par année scolaire.

Exemple d'utilisation

Observer la répartition du temps d'enseignement officiel par discipline dans les cantons au cours de la scolarité obligatoire.

Niveau d'enseignement visé

Scolarité obligatoire : années 1-11.

Cantons concernés

Espace romand de la formation : cantons de Genève, Jura, Neuchâtel, Vaud et parties francophones des cantons de Berne, Fribourg et Valais. Les informations sont également disponibles pour le canton du Tessin.

Collecte des informations

Les informations sont extraites des documents cantonaux officiels par l'IRDP et validées par les membres de la Commission pédagogique (COPED) de la CIIP.

Mise à jour

Ces informations sont disponibles sur notre site à partir de l'année scolaire 2015-2016 avec des titres et des types de présentation différents (*cf. [archives](#)*). Des versions plus anciennes sont disponibles auprès du centre de documentation (documentation@irdp.ch).

Les mises à jour des informations sont annuelles (en principe en octobre) : les dernières informations disponibles concernent l'année scolaire 2025-2026 (année scolaire en cours).